

.....
Ravageurs : besoin
de sérénité ?
.....



Klartan®

La solution de confiance pour une gestion responsable des principaux ravageurs de vos cultures fruitières ou légumières : pucerons, chenilles et punaises.



- Sécurité d'une protection optimale contre les nuisibles : composé de tau-fluvalinate, une molécule unique, efficace et robuste.
- Respecte les équilibres naturels et prolonge la durée de protection : laisse les auxiliaires prendre le relai.
- Sélectivité biologique sur abeilles. 

ADAMA

KLARTAN®

Composition : 240 g/L de tau-fluvalinate.

Formulation : EW (émulsion aqueuse).

Famille chimique : le tau-fluvalinate appartient à la famille des pyréthrinoides.

Mode d'action : Klartan® agit sur le système nerveux des insectes, par contact ou ingestion du produit, en perturbant la conduction de l'influx nerveux.

Klartan® est doté d'une action de choc importante quelles que soient les conditions climatiques, ainsi que d'une grande persistance d'action : il offre jusqu'à 4 semaines de protection. Il possède une bonne résistance au lessivage (jusqu'à 40mm), est stable à la lumière et à la chaleur. Son efficacité dépend peu des conditions climatiques.

Klartan® agit sur un grand nombre d'insectes notamment piqueurs-suceurs (pucerons, cicadelles, punaises, thrips) ou les lépidoptères (tordeuses ou noctuelles) sur un grand nombre de cultures.

Conditionnement : 1L et 5L.

Usages et doses autorisés :

Libellé de l'usage	Cultures associées pour le produit	Cibles associées pour le produit	Doses	Nombre max d'applications/an/culture	DAR (Délais avant récolte)	ZNT
Arbres et arbustes * Trt Part.Aér. * Cochenilles	Arbre et arbuste d'ornement	Cochenilles	0,04 L/hL	2	Non concerné	5 m
Arbres et arbustes *Trt Part.Aér. * Tigres	Arbre et arbuste d'ornement	Tigres	0,04 L/hL			
Arbres et arbustes *Trt Part.Aér. * Pucerons	Arbre et arbuste d'ornement	Pucerons	0,02 L/hL	3	Non concerné	
Asperge * Trt Part.Aér. * Pucerons	Asperge	Pucerons	0,3 L/ha	2	Non concerné	
Carotte * Trt Part.Aér. * Pucerons	Carotte	Pucerons	0,3 L/ha	2	14 jours	
Choux * Trt Part.Aér.* Pucerons	Choux fleurs, brocoli, chou de Bruxelles et chou pommés	Pucerons	0,3 L/ha	2	7 jours	
Houblon * Trt Part.Aér.* Pucerons	Houblon	Pucerons	0,03 L/hL	2	21 jours	
Melon * Trt Part.Aér. * Pucerons	Melon	Pucerons	0,2 L/ha	2	3 jours	
Pêcher * Trt Part.Aér. * Pucerons	Pêcher, abricotier	Pucerons	0,02 L/hL	2	BBCH 69 max	
Pêcher * Trt Part.Aér. * Thrips	Pêcher, abricotier	Thrips	0,06 L/hL			
Poireau * Trt Part.Aér. * Chenilles phytophages	Poireaux	Teigne du poireau	0,3 L/ha	2	14 jours	
Pois écosés frais * Trt Part.Aér. *	Pois	Puceron noir, puceron vert	0,2 L/ha	2	7 jours	
Pomme de terre * Trt Part.Aér. * Coléoptères phytophages	Pomme de terre	Doryphore	0,2 L/ha	2	14 jours	
Pommier * Trt Part.Aér. * Chenilles phytophages	Pommier, poirier, cognassier, nashi, pommette, néfle	Ecaille fileuse, mineuse des feuilles, teignes, tordeuses sauf tordeuse orientale du pêcher, phalènes, biston, noctuelles	0,06 L/hL	2	Utilisation jusqu'au stade nouaison	
Pommier * Trt Part.Aér. * Pucerons	Pommier, poirier, cognassier, nashi, pommette, néfle	Pucerons sauf puceron lanigère	0,02 L/hL			
Pommier * Trt Part.Aér. * Punaises et tigres	Pommier, poirier, cognassier, nashi, pommette, néfle	Punaises, tigre du poirier	0,06 L/hL			
PPAMC * Trt Part.Aér. * Ravageurs divers	Plantes aromatiques	Chenille défoliatrice	0,3 L/ha	2	14 jours	
Rosier * Trt Part.Aér. * Pucerons	Rosier	Pucerons	0,2 L/hL			
Tomate * Trt Part.Aér. * Pucerons	Tomate plein champs	Pucerons	0,2 L/hL	2	3 jours	
Traitements généraux * Trt Part. Aér. * Chenilles phytophage	Asperge	Noctuelles défoliatrices	0,3 L/ha	2	Non concerné	
	Melon	Noctuelles défoliatrices	0,3 L/ha	2	3 jours	
	Poireaux	Noctuelles défoliatrices	0,3 L/ha	2	14 jours	
	Pois	Noctuelles défoliatrices	0,3 L/ha	2	7 jours	
	Pomme de terre	Noctuelles défoliatrices	0,3 L/ha	2	14 jours	
	Carotte	Noctuelles défoliatrices	0,3 L/ha	2	14 jours	
	Uniquement choux fleurs, brocoli, chou de Bruxelles et chou pommés	Noctuelles défoliatrices	0,3 L/ha	2	7 jours	
	Tomate plein champs	Noctuelles défoliatrices	0,3 L/ha	2	3 jours	
	Asperge	Noctuelles terricoles	0,3 L/ha	2	Non concerné	
	Melon	Noctuelles terricoles	0,3 L/ha	2	3 jours	
Traitements généraux * Trt Sol * Ravageur du sol	Poireaux	Noctuelles terricoles	0,3 L/ha	2	14 jours	
	Carotte	Noctuelles terricoles	0,3 L/ha	2	14 jours	
	Choux	Noctuelles terricoles	0,3 L/ha	2	7 jours	
	Tomate plein champs	Noctuelles terricoles	0,3 L/ha	2	3 jours	
	Radis	Vers blanc	0,6 L/ha	1	Non notifié	
	Vigne * Trt Part.Aér. * Cicadelles	Vigne	Cicadelle de la flavescence dorée.	0,2 L/ha	3	60 jours
			Thrips	0,3 L/ha	3	60 jours

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans les tableaux ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014.

Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

Délai de rentrée des travailleurs dans la parcelle : 6 heures après le traitement.

Klartan®

AMM N°8500194

EW - Emulsion aqueuse - Tau-fluvalinate 240 g/L

Attention

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ADAMA France s.a.s

6/8, avenue de la Cristallerie

92316 Sèvres Cedex

Tél. : 01 41 90 16 96 - Fax : 01 46 42 71 17

www.adama.com

© Marque enregistrée par une société du groupe ADAMA. Numéro d'agrément : IF01696 - RCS N° 349428532.

Respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour plus d'informations sur les pratiques économes en produits phytopharmaceutiques, rendez-vous sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture, rubrique "Ecophyto". Janvier 2016. Annule et remplace toute version précédente.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.